

QUESTIONS - REponses

THREADNEEDLE UK SELECT FUND PROPOSITION DE FUSION

Septembre 2021

Q&R - Threadneedle UK Select Fund - Proposition de fusion

1. Quels sont les changements proposés ?

Columbia Threadneedle Investments propose de fusionner le Threadneedle UK Select Fund (le « Fonds absorbé ») avec le Threadneedle UK Fund (le « Fonds absorbant ») dans le cadre d'un accord (la « Fusion »).

En tant qu'actionnaire du Fonds absorbé, vous avez la possibilité de vous prononcer sur la Fusion proposée. Tous les détails de la proposition de Fusion, y compris la façon dont vous pouvez vous prononcer sur celle-ci, figurent dans la Circulaire à l'attention des Actionnaires qui vous a été envoyée.

2. Pourquoi proposons-nous ces changements ?

La Fusion permettra de réunir deux fonds très similaires. L'encours du Fonds absorbé, le plus petit des deux, a diminué pour s'établir à environ 255 millions GBP au 30 juillet 2021. La fusion avec le Fonds absorbant, plus grand (encours d'environ 1.846 million GBP au 30 juillet 2021), pourra permettre aux actionnaires de bénéficier d'économies d'échelle du fait du pool d'actifs géré plus important.

A compter de la Date d'effet de la Fusion, tous les actionnaires qui recevront des Actions du Fonds absorbant bénéficieront de frais moindres, comme le montre l'estimation des frais courants dans la Circulaire à l'attention des Actionnaires (Annexe 1, Partie B).

3. Quelles seront les conséquences de la Fusion sur mon placement ?

Si la proposition de Fusion est approuvée lors d'une Assemblée générale extraordinaire (AGE), nous transférerons les actifs du Fonds absorbé au Fonds absorbant et, en échange, vous recevrez de nouvelles actions du Fonds absorbant conformément aux modalités de l'accord. Vous recevrez une lettre de confirmation avec des précisions sur vos nouvelles actions du Fonds absorbant.

Le Fonds absorbant continuera à être géré de la même façon qu'actuellement et le Fonds absorbé sera clôturé une fois la Fusion effectuée.

Si la proposition de Fusion n'est pas approuvée, le Fonds absorbé continuera à être géré de la même façon qu'actuellement, sans incidence sur votre placement.

4. Que dois-je faire ?

Vous pouvez voter pour ou contre la proposition en remplissant le Formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Toutefois, pour que le processus de Fusion suive son cours, au moins 75% des votes exprimés lors de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) doivent être favorables à la Fusion.

Il est important que vous lisiez le courrier et la Circulaire à l'attention des Actionnaires qui vous ont été envoyés. Ces deux documents pris ensemble ont valeur d'avis formel concernant la Fusion proposée et l'AGE et donnent toutes les précisions sur le processus de vote et de Fusion et ses implications pour vous en votre qualité d'investisseur.

5. Comment puis-je voter ?

Si vous souhaitez prendre part au vote, nous vous invitons à renvoyer le Formulaire de procuration rempli dans l'enveloppe de retour préaffranchie à Civica Election Services Ltd, The Election Centre, 33 Clarendon Road, Londres N8 0NW, Royaume-Uni, de sorte qu'il nous parvienne au moins 48 heures avant l'heure de l'AGE, qui se tiendra le 20 octobre 2021 à 11h00 (heure du Royaume-Uni).

Veillez noter que, en raison de la pandémie de Covid-19, le vote ne s'effectuera pas en personne. Au lieu de cela, le Président de l'AGE peut voter en votre nom conformément aux instructions que vous aurez données sur le Formulaire de procuration. S'ils le souhaitent, les Investisseurs pourront participer à l'AGE virtuellement et le Président répondra à leurs questions.

Si vous souhaitez participer à l'AGE, veuillez utiliser les informations de connexion ci-dessous :

Composez le numéro suivant : +44 (0)203 821 1176.

Lorsque vous y serez invité, saisissez l'identifiant de conférence suivant : 221940505#

Les résultats des votes seront publiés sur notre site web columbiathreadneedle.com/changes.

6. Que se passe-t-il si je ne vote pas ?

Si vous choisissez de ne pas voter et que les 75% de votes requis sont exprimés en faveur de la proposition, la Fusion sera réalisée. Si vous ne souhaitez pas prendre part à la Fusion, veuillez vous reporter à la Question 13 pour connaître les options qui s'offrent à vous.

7. Je ne trouve pas mon Formulaire de procuration. Où puis-je en obtenir une copie ?

Le Formulaire de procuration vous a été envoyé avec la Circulaire à l'attention des Actionnaires. Vous pouvez également en obtenir une copie en nous appelant au 0800 953 0134* pour les investisseurs basés au Royaume-Uni ou au +44 1268 444 321 si vous êtes basé en dehors du Royaume-Uni.

8. Puis-je toujours investir dans le Fonds absorbé ?

Oui, les transactions dans le Fonds absorbé resteront possibles jusqu'à 12h00 (heure de Londres) le 18 novembre 2021, si la Fusion est approuvée.

9. Y a-t-il des incidences sur le plan fiscal ?

L'échange ou la vente de vos actions du Fonds absorbé peut avoir des incidences sur le plan fiscal selon votre situation personnelle. Nous ne sommes pas en mesure de fournir des conseils en matière fiscale et vous recommandons donc de faire appel à votre conseiller fiscal sur de possibles incidences fiscales avant de prendre une décision.

10. Serai-je exposé à des frais en tant qu'investisseur ?

Tous les frais liés à la Fusion seront supportés par Columbia Threadneedle Investments. Ils incluent les frais encourus durant la période entre l'AGE et la Date d'effet, occasionnés spécifiquement par les changements apportés au portefeuille d'actifs du Fonds absorbé afin de l'aligner avec celui du Fonds absorbant.

A compter de la Date d'effet, tous les actionnaires qui recevront des Actions du Fonds absorbant bénéficieront de frais moindres, comme le montre l'estimation des frais courants dans la Circulaire à l'attention des Actionnaires (Annexe 1, Partie B).

11. Comment pourrai-je connaître le résultat du vote ?

Les résultats des votes seront publiés le 21 octobre 2021 sur notre site web columbiathreadneedle.com/changes.

12. Quand la Fusion interviendra-t-elle si elle est approuvée ?

Si elle est approuvée, la Fusion interviendra le 19 novembre 2021.

13. Que se passe-t-il si la Fusion est approuvée et que je ne souhaite pas que mon investissement soit transféré ?

Si la Fusion est approuvée et que vous ne souhaitez pas voir votre placement être transféré au Fonds absorbant, les options suivantes s'offrent à vous :

- Vous pouvez convertir sans frais vos Actions en actions d'un autre fonds Threadneedle domicilié au Royaume-Uni par téléphone ou par écrit.
- Vous pouvez vendre vos actions du Fonds absorbé par téléphone ou par écrit et recevoir le produit de la vente en espèces.

Vous devez nous communiquer ces demandes au plus tard le 18 novembre 2021 à 12 heures (heure de Londres), faute de quoi votre investissement sera transféré vers le Fonds absorbant. Pour les investisseurs basés au Royaume-Uni, veuillez nous contacter au 0800 953 0134*. Pour les investisseurs basés à l'étranger, veuillez appeler le +44 1268 444 321*.

14. Que se passe-t-il si la fusion n'est pas approuvée ?

Si la Fusion n'est pas approuvée, le Fonds absorbé continuera à être géré de la même façon qu'actuellement, sans incidence sur votre placement.

15. Puis-je effectuer un transfert vers le Fonds absorbant si la Fusion n'est pas approuvée ?

Oui, vous pouvez convertir vos Actions sans frais, par téléphone ou par écrit.

16. Où puis-je trouver des informations supplémentaires ?

En cas de doute relatif aux changements proposés ou pour toute autre question, veuillez nous contacter. Pour les investisseurs basés au Royaume-Uni, veuillez nous contacter au 0800 953 0134*. Pour les investisseurs basés à l'étranger, veuillez appeler le +44 1268 444 321*. Notre équipe est joignable de 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi (heure de Londres). Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de fournir des conseils d'ordre financier ou fiscal.

En cas de doute relatif à votre investissement, nous vous recommandons de contacter un conseiller financier. Si vous êtes basé au Royaume-Uni, consultez www.unbiased.co.uk pour

trouver le conseiller le plus proche de chez vous. Veuillez noter que nous ne recommandons pas les conseillers présents sur le site.

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Fonds absorbant vous a été envoyé avec la Circulaire à l'attention des Actionnaires. Ces documents sont également disponibles sur notre site Internet columbiathreadneedle.com/changes. Vous pouvez aussi vous les procurer en nous appelant au 0800 953 0134* si vous êtes basé au Royaume-Uni ou au 0044 1268 444 321* si vous n'êtes pas au Royaume-Uni.

*Les appels peuvent être enregistrés.